



(12) DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:  
13.06.2001 Bulletin 2001/24

(51) Int Cl.7: H01R 4/24

(21) Numéro de dépôt: 00403093.8

(22) Date de dépôt: 08.11.2000

(84) Etats contractants désignés:  
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU  
MC NL PT SE TR  
Etats d'extension désignés:  
AL LT LV MK RO SI

(71) Demandeur: Saligny, Yves  
F-74300 Thyez (FR)

(72) Inventeur: Saligny, Yves  
F-74300 Thyez (FR)

(30) Priorité: 30.11.1999 FR 9915090

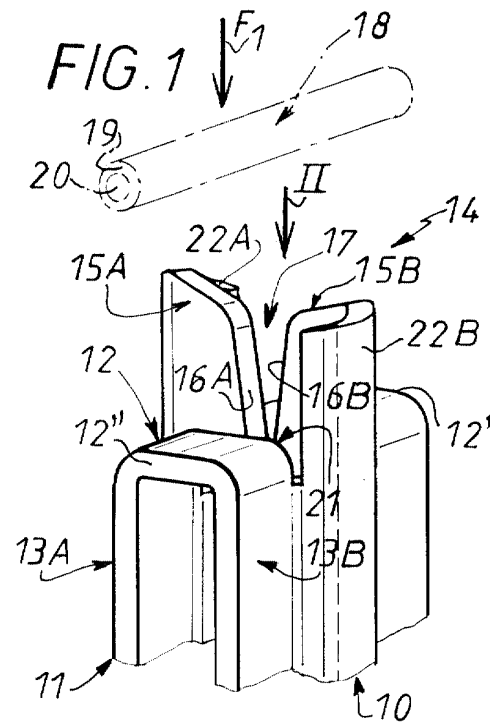
(74) Mandataire: CABINET BONNET-THIRION  
12, Avenue de la Grande-Armée  
75017 Paris (FR)

(54) Connecteur autodénudant pour fil électrique

(57) Il s'agit d'un connecteur autodénudant du genre comportant au moins un corps de connexion (11) qui, suivant un profil en U, comporte une partie médiane (12) et deux ailes latérales (13A,13B), et qui forme, par lui-même, au moins une tête de contact (14), cette tête de contact (14) comportant, elle-même, deux becs (15A, 15B), qui sont chacun respectivement issus des ailes latérales (13A,13B) du corps de connexion (11), et qui délimitent entre eux, par leurs lèvres (16A,16B) en vis à vis, une fente de contact (17) propre à recevoir à force le fil électrique (18) à connecter, la partie médiane (12) du corps de connexion (11) étant, par une découpe, fractionnée en deux tronçons (12',12''), qui, distants l'un de l'autre, délimitent entre eux un espace (21) à la faveur duquel s'étend la tête de contact (14).

Suivant l'invention, les ailes latérales (13A,13B) comportent, à la faveur, également, de cet espace (21), chacune, par profilage, en continu, et de manière conjuguée, au moins un coude (22A, 22B) arrondi, qui s'étend transversalement sur toute leur hauteur.

Applications usuelles.



## Description

**[0001]** La présente invention concerne d'une manière générale les connecteurs autodénudants, c'est-à-dire les connecteurs permettant la connexion d'un fil électrique sans dénudage préalable de celui-ci.

**[0002]** Elle vise plus particulièrement ceux comportant au moins un corps de connexion, qui, suivant un profil transversal en U, comporte une partie médiane et deux ailes latérales, et qui forme, par lui-même, au moins une tête de contact, cette tête de contact comportant, elle-même, deux becs, qui sont chacun respectivement issus des ailes latérales du corps de connexion, et qui, par leurs lèvres en vis à vis, délimitent entre eux une fente de contact propre à recevoir à force le fil électrique à connecter.

**[0003]** Des connecteurs autodénudants de ce genre sont notamment décrits dans le document FR-A-2 747 241 ou FR-A-2 618 611.

**[0004]** Selon ce dernier, un connecteur autodénudant pour fil électrique est du genre comportant au moins un corps de connexion, qui, suivant un profil transversal en U, comporte une partie médiane et deux ailes latérales, et qui forme, par lui-même, au moins une tête de contact, cette tête de contact comportant, elle-même, deux becs, qui sont chacun respectivement issus des ailes latérales du corps de connexion, et qui, par leurs lèvres en vis-à-vis, délimitent entre eux une fente de contact propre à recevoir à force le fil électrique à connecter, la partie médiane du corps de connexion étant, par une découpe, fractionnée en deux tronçons, qui, distants l'un de l'autre, délimitent entre eux un espace à la faveur duquel s'étend la tête de contact.

**[0005]** Il importe, dans tous les cas, qu'un compromis soit trouvé entre, d'une part, une élasticité suffisante de l'ensemble d'un tel corps de connexion, pour permettre de se satisfaire de diamètres différents pour le fil électrique à connecter, et, d'autre part, une rigidité satisfaisante des becs de sa tête de contact, pris individuellement, pour permettre d'éviter une déformation intempestive de ces becs.

**[0006]** La présente invention a d'une manière générale pour objet une disposition donnant à cet égard particulièrement satisfaction.

**[0007]** De manière plus précise, elle a pour objet un connecteur autodénudant du genre succinctement exposé ci-dessus et caractérisé d'une manière générale en ce que, à la faveur, également, de l'espace délimité entre les deux tronçons, les ailes latérales de ce corps de connexion comportent, chacune, par profilage, en continu, et de manière conjuguée, au moins un coude arrondi, qui s'étend transversalement sur toute leur hauteur.

**[0008]** Grâce à ce coude, qui affecte en continu les becs de la tête de contact, la résistance à la déformation de ces becs se trouve avantageusement accrue, sans que l'élasticité propre du corps de connexion, pris dans son ensemble, s'en trouve diminuée, tout se passant

comme si un tel coude conférait localement aux becs de la tête de contact une épaisseur de matière supérieure à celle qui est réellement la leur.

**[0009]** Les caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront d'ailleurs de la description qui va suivre, à titre d'exemple, en référence aux dessins schématiques annexés sur lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un connecteur autodénudant suivant l'invention ;
- la figure 2 est, à échelle supérieure, une vue en plan de ce connecteur autodénudant, suivant la flèche II de la figure 1 ;
- les figures 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sont des vues, qui, analogues à celle de la figure 2, se rapportent chacune respectivement à diverses variantes de réalisation ;
- la figure 9 est une vue de bout d'une autre variante de réalisation du connecteur autodénudant suivant l'invention ;
- les figures 10 et 11 sont des vues de bout qui, analogues à celle de la figure 9, illustrent deux phases successives du serrage de ce connecteur autodénudant ;
- la figure 12 est, à échelle différente, une vue partielle en plan d'une bande de métal dans laquelle peuvent être découpés des connecteurs autodénudants suivant l'invention ;
- la figure 13 est, à échelle différente, une vue en coupe longitudinale illustrant une autre variante de réalisation du connecteur autodénudant suivant l'invention ;
- la figure 14 est, à échelle supérieure, une vue en perspective d'un poussoir facilitant la mise en oeuvre de ce connecteur autodénudant ;
- la figure 15 est une vue en perspective analogue à celle de la figure 1, pour une autre variante de réalisation du connecteur autodénudant suivant l'invention ;
- la figure 16 est une vue de bout se rapportant à un développement de ce connecteur autodénudant ;
- la figure 16A reprend, à échelle différente, un détail de la figure 16, pour une variante d'exécution ;
- la figure 17 est, à échelle différente, une vue en coupe longitudinale illustrant une variante de réalisation du connecteur autodénudant suivant l'invention.

**[0010]** Tel qu'illustré sur ces figures, et de manière connue en soi, un connecteur autodénudant 10 suivant l'invention, comporte, globalement, au moins un corps de connexion 11 qui, suivant un profil transversal en U, comporte une partie médiane 12 et deux ailes latérales 13A, 13B, et qui forme par lui-même, au moins une tête de contact 14, cette tête de contact 14 comportant, elle-même, deux becs 15A, 15B, qui sont chacun respectivement issus des ailes latérales 13A, 13B du corps de connexion 11, et qui, par leurs lèvres 16A, 16B en vis à vis, délimitent entre eux une fente de contact 17 propre

à recevoir à force le fil électrique 18 à connecter.

**[0011]** Ce fil électrique 18, qui est représenté en traits interrompus sur les figures 1 et 9 et en traits continus sur les figures 10 et 11, est en pratique un fil électrique isolé.

**[0012]** Il comporte donc une gaine isolante 19 et une âme conductrice 20, qui, le plus souvent, est massive.

**[0013]** Dans les formes de réalisation plus particulièrement représentées sur les figures 1 à 8, seul un corps de connexion 11 est prévu, et il ne comporte qu'une tête de contact 14.

**[0014]** Suivant l'invention, par une découpe, la partie médiane 12 de ce corps de connexion 11 est fractionnée en deux tronçons 12', 12'', qui, distants l'un de l'autre, délimitent entre eux un espace 21 à la faveur duquel s'étend la tête de contact 14, et, à la faveur, également, de cet espace 21, les ailes latérales 13A, 13B comportent, chacune, par profilage, en continu, et de manière conjuguée entre elles, au moins un coude 22A-23A, 22B-23B arrondi, qui s'étend transversalement sur toute leur hauteur.

**[0015]** Dans les formes de réalisation représentées sur les figures 1 à 5, les ailes latérales 13A, 13B comportent chacune suivant une configuration en S, deux coudes 22A-23A, 22B-23B de sens alternés, l'un dirigé vers l'intérieur, l'autre dirigé vers l'extérieur, et, d'une aile latérale 13A, 13B à l'autre, les coudes 22A-22B, 23A-23B de même sens sont longitudinalement à un même niveau.

**[0016]** En outre, dans ces formes de réalisation, les ailes latérales 13A, 13B comportent, chacune, entre leurs coudes 22A-23A, 22B-23B, au moins un tronçon rectiligne 24A, 24B.

**[0017]** Dans les formes de réalisation plus particulièrement représentées sur les figures 1 à 3, les coudes 22A-22B, 23A-23B de même niveau ont l'un et l'autre sensiblement la même configuration et ils sont sensiblement emboîtés transversalement l'un dans l'autre.

**[0018]** En outre, dans ces formes de réalisation, seul un tronçon rectiligne 24A, 24B est prévu entre eux, et il s'étend en oblique par rapport à la partie courante des ailes latérales 13A, 13B.

**[0019]** Par exemple, et tel que représenté, d'une aile latérale 13A, 13B à l'autre, les tronçons rectilignes 24A, 24B sont, au repos, légèrement distants l'un de l'autre.

**[0020]** Suivant une disposition alternée, les becs 15A, 15B de la tête de contact 14 incorporent l'un des coudes 22A-23A, 22B-23B correspondant, par exemple le coude 22A pour le bec 16A et le coude 23B pour le bec 16B.

**[0021]** Ils incorporent en outre conjointement le tronçon rectiligne 24A, 24B correspondant.

**[0022]** Mais, par pliage ou cisailage intervenant à leur base, les becs 15A, 15B de la tête de contact 14 sont déportés vers l'intérieur par rapport à ce tronçon rectiligne 24A, 24B, sur une partie au moins de leur largeur à compter de la lèvre 16A, 16B qu'ils forment.

**[0023]** Par exemple, figures 2 et 3, les lèvres 16A, 16B des becs 15A, 15B s'étendent sensiblement perpendi-

culairement aux ailes latérales 13A, 13B.

**[0024]** Sur la figure 2, d'un bec 15A, 15B à l'autre, les lèvres 16A, 16B sont décalées longitudinalement l'une par rapport à l'autre.

5 **[0025]** En variante, figure 3, ces lèvres 16A, 16B sont alignées l'une avec l'autre.

**[0026]** Pour la mise en oeuvre du connecteur autodé-  
nudent 10 suivant l'invention, il suffit d'engager à force,  
dans la fente de contact 17 délimitée par les becs 15A,  
15B de sa tête de contact, le fil électrique 18 à connec-  
10 ter, suivant la flèche F1 de la figure 1.

**[0027]** Le cas échéant, les tronçons rectilignes 24A,  
24B des ailes latérales 13A, 13B viennent alors en butée  
l'un contre l'autre, ce qui limite l'ouverture de la fente de  
15 contact 17 induite par l'engagement du fil électrique 18.

**[0028]** Dans les formes de réalisation plus particuliè-  
rement représentées sur les figures 4 et 5, les coudes  
22A-22B, 23A-23B de même niveau ont des configura-  
tions différentes, suivant une disposition alternée d'une  
20 des ailes latérales 13A, 13B à l'autre.

**[0029]** En outre, les ailes latérales 13A, 13B compor-  
tent, entre eux, deux tronçons rectilignes 24A, 25A, 24B,  
25B, à savoir, un tronçon rectiligne 24A, 24B qui, com-  
me précédemment, est oblique par rapport à leur partie  
25 courante, et un tronçon rectiligne 25A, 25B qui, au con-  
traire, est sensiblement perpendiculaire à celle-ci.

**[0030]** Les lèvres 16A, 16B des becs 15A, 15B de la  
tête de contact 14 s'étendent alors en continuité avec  
ce deuxième tronçon rectiligne 25A, 25B.

30 **[0031]** Sur la figure 4, d'un bec 15A, 15B à l'autre, les  
lèvres 16A, 16B sont alignées ; sur la figure 5, elles sont  
décalées l'une par rapport à l'autre.

**[0032]** Pour le reste, les dispositions sont du même  
type que les précédentes, et il en est de même pour la  
35 mise en oeuvre.

**[0033]** Toutefois, dans la forme de réalisation repré-  
sentée sur la figure 5, les tronçons rectilignes 24A, 24B  
des ailes latérales 13A, 13B sont, au repos, au contact  
l'un de l'autre.

40 **[0034]** Dans les formes de réalisation représentées  
sur les figures 6, 7 et 8, les ailes latérales 13A, 13B ne  
comportent chacune qu'un seul coude 22A, 22B, et,  
d'une aile latérale 13A, 13B à l'autre, les coudes 22A,  
22B sont longitudinalement décalés l'un par rapport à  
45 l'autre.

**[0035]** Par exemple, figures 6 et 7, le coude 22A, 22B  
de chacune des ailes latérales 13A, 13B est dirigé vers  
l'intérieur, et, d'une aile latérale 13A, 13B à l'autre, les  
coudes 22A, 22B sont sensiblement emboîtés longitu-  
50 dinalement l'un dans l'autre.

**[0036]** Comme précédemment, cependant, les ailes  
13A, 13B présentent, en continuité avec leur coude 22A,  
22B, un tronçon rectiligne 24A, 24B, qui est oblique par  
rapport à leur partie courante.

55 **[0037]** Sur la figure 6, les lèvres 16A, 16B des becs  
15A, 15B sont, elles-mêmes, obliques par rapport à la  
partie courante des ailes latérales 13A, 13B, et elles  
sont décalées l'une par rapport à l'autre.

**[0038]** En variante, figure 7, ces lèvres 16A, 16B sont sensiblement perpendiculaires à la partie courante des ailes latérales 13A, 13B, et elles sont alignées l'une avec l'autre .

**[0039]** En outre, sur la figure 6, d'une aile latérale 13A, 13B à l'autre, les tronçons rectilignes 24A, 24B sont, au repos, légèrement distants l'un de l'autre.

**[0040]** En variante, figure 7, ils sont, au repos, au contact l'un de l'autre.

**[0041]** Pour le reste, les dispositions sont du même type que celles précédemment décrites, et il en est de même pour la mise en oeuvre.

**[0042]** Il en est également de même pour la forme de réalisation représentée sur la figure 8 sur laquelle, cependant, le coude 22A, 22B de chacune des ailes latérales 13A, 13B est dirigé vers l'extérieur.

**[0043]** Sur cette figure 8, les lèvres 16A, 16B des becs 15A, 15B sont décalées l'une par rapport à l'autre, mais, en variante, elles pourraient, comme précédemment, être alignées l'une avec l'autre.

**[0044]** Dans tous les cas, la tête de contact 14 a, préférentiellement, et tel que représenté, un axe de symétrie qui suit sensiblement la fente de contact 17 délimitée par ses becs 15A, 15B.

**[0045]** Mais, préférentiellement, également, cette fente de contact 17 n'est pas rectiligne.

**[0046]** Au contraire, et tel que représenté, les lèvres 16A, 16B des becs 15A, 15B délimitant plus précisément cette fente de contact 17 sont, préférentiellement, obliques l'une par rapport à l'autre en formant globalement, entre elles, de manière symétrique ou non, au moins un convergent.

**[0047]** Par exemple, deux convergents peuvent être successivement prévus, à savoir un premier convergent d'engagement et un deuxième convergent de serrage.

**[0048]** En outre, si désiré, la tranche de ces lèvres 16A, 16B peut être biseautée.

**[0049]** Dans la forme de réalisation représentée sur les figures 9 à 11, le connecteur autodénudant 10 suivant l'invention comporte deux corps de connexion 11 dont les têtes de contact 14 sont disposées en vis à vis, pour enserrer conjointement un même fil électrique 18.

**[0050]** En pratique, les becs 15A, 15B de ces têtes de contact 14 sont disposés de manière à pouvoir s'entrecroiser, sans se toucher, d'une tête de contact 14 à l'autre, lorsque , avec les corps de connexion 11, et suivant les flèches F2 des figures 10 et 11, ces têtes de contact 14 sont rapprochées l'une de l'autre, jusqu'à la venue en contact de la partie médiane 12 des corps de connexion 11 avec la gaine isolante 19 du fil électrique 18, figure 11.

**[0051]** Les deux corps de connexion 11 peuvent être réalisés conjointement à partir d'une même bande de métal 26, figure 12, par découpe et pliage appropriés de cette bande de métal 26.

**[0052]** Suivant la forme de réalisation représentée sur la figure 13, le connecteur autodénudant 10 suivant l'invention comporte deux corps de connexion 11 qui inter-

viennent dos à dos dans un même boîtier 28, et qui sont électriquement reliés l'un à l'autre ; par exemple, ces deux corps de connexion 11 peuvent être en continu l'un avec l'autre.

**[0053]** Dans la forme de réalisation représentée, il est associé, à chacun des corps de connexion 11, un poussoir 29 propre à en faciliter la manoeuvre.

**[0054]** En pratique, ce poussoir 29 est monté coulissant dans le boîtier 28.

**[0055]** Il comporte une rampe inclinée 30, qui intervient à la manière d'une came sur le tronçon 12' le plus extérieur de la partie médiane 12 du corps de connexion 11 correspondant.

**[0056]** Ainsi, lorsqu'il est soumis à une action d'engagement par rapport au boîtier 28 suivant la flèche F3 de la figure 13, le poussoir 29 provoque, suivant la flèche F4 de cette figure 13, le basculement du corps de connexion 11 concerné en direction du logement 32 prévu pour le fil électrique à connecter (non représenté), ce qui conduit la tête de contact 14 de ce corps de connexion 11 à interférer avec ce logement 32.

**[0057]** Corollairement, le poussoir 29 comporte, latéralement, deux rampes inclinées 33, par lesquelles il est en prise avec deux ergots 34A, 34B prévus à cet effet, par exemple par simple emboutissage, sur les ailes latérales 13A, 13B du corps de connexion 11 correspondant.

**[0058]** Ainsi, lorsque, suivant la flèche F5 de la figure 13, le poussoir 29 est soumis à une action de dégagement par rapport au boîtier 28, il provoque un basculement du corps de connexion 11 concerné inverse du précédent, suivant la flèche F6 de la figure 13, ce qui conduit la tête de contact 14 de ce corps de connexion 11 à s'éloigner du logement 32 correspondant, et, ainsi, à libérer le fil électrique (non représenté) présent dans ce dernier.

**[0059]** Dans ce qui précède, les becs 15A, 15B de la tête de contact 14 du corps de connexion 11, ou de chacun des corps de connexion 11 d'un connecteur autodénudant 10 suivant l'invention font en pratique saillie sur la partie médiane 12 d'un tel corps de connexion 11, du côté de cette partie médiane 12 opposée aux ailes latérales 13A, 13B.

**[0060]** Dans la forme de réalisation représentée sur la figure 15, le corps de connexion 11 du connecteur autodénudant 10 suivant l'invention ou l'un au moins de ses corps de connexion 11 comporte, dos à dos, deux têtes de contacts 14, 14', l'une dont les becs 15A, 15B s'étendent d'un premier côté de sa partie médiane 12, l'autre dont les becs 15A, 15B s'étendent du côté de cette partie médiane 12 opposé au précédent .

**[0061]** En pratique, les becs 15A, 15B de la tête de contact 14 s'étendent, comme précédemment, en saillie sur la partie médiane 12 du côté opposé aux ailes latérales 13A, 13B, tandis que les becs 15A, 15B de la tête de contact 14' s'étendent, eux, en saillie sur la tranche des ailes latérales 13A, 13B.

**[0062]** Mais, d'une tête de contact 14, 14' à l'autre, les

becs 15A, 15B sont en continuité l'un avec l'autre.

**[0063]** Suivant le développement représenté sur la figure 16, il est prévu, au moins localement, des moyens d'accrochage à jeu 35, qui s'étendent transversalement d'une aile latérale 13A, 13B à l'autre.

**[0064]** Par exemple et tel que représenté, ces moyens d'accrochage à jeu 35 sont formés par des crochets 36A, 36B qui, prévus au bout de retours 37A, 37B des ailes latérales 13A, 13B, s'étendent en regard l'un de l'autre tout en étant, au repos, écartés l'un de l'autre d'un jeu J.

**[0065]** En variante, figure 16A, les crochets 36A, 36B sont formés dans l'épaisseur même des retours 37A, 37B des ailes latérales 13A, 13B.

**[0066]** Quoi qu'il en soit, et ainsi qu'il est aisé de le comprendre, ils s'opposent à une ouverture trop accentuée de la fente de contact 17 délimitée par les becs 15A, 15B de la tête de contact 14' lors de l'engagement à force d'un fil électrique 18 dans cette fente de contact 17.

**[0067]** Suivant la forme de réalisation représentée sur la figure 17, il est prévu, en vis à vis, dans un même boîtier 28, au moins deux corps de connexion 11, l'un ne comportant qu'une tête de contact 14, comme décrit en référence aux figures 1 à 14, l'autre comportant dos à dos deux têtes de contact 14, 14', comme décrit en référence aux figures 15 et 16.

**[0068]** Par leur tête de contact 14, ces deux corps de connexion 11 peuvent enserrer conjointement un même fil électrique 18, comme décrit en référence aux figures 9 à 11, tandis que, par sa tête de contact 14', celui de ces corps de connexion 11 qui comporte une telle tête de contact 11' peut, corollairement, assurer la connexion d'un autre fil électrique 18'.

**[0069]** Bien entendu, la présente invention ne se limite pas aux formes de réalisation décrites et représentées, mais s'étend à toute variante.

## Revendications

1. Connecteur autodénudant pour fil électrique, du genre comportant au moins un corps de connexion (11), qui, suivant un profil transversal en U, comporte une partie médiane (12) et deux ailes latérales (13A,13B), et qui forme, par lui-même, au moins une tête de contact (14), cette tête de contact (14) comportant, elle-même, deux becs (15A,15B), qui sont chacun respectivement issus des ailes latérales (13A,13B) du corps de connexion (11), et qui, par leurs lèvres (16A, 16B) en vis-à-vis, délimitent entre eux une fente de contact (17) propre à recevoir à force le fil électrique (18) à connecter, la partie médiane (12) du corps de connexion (11) étant, par une découpe, fractionnée en deux tronçons (12', 12''), qui, distants l'un de l'autre, délimitent entre eux un espace (21) à la faveur duquel s'étend la tête de contact (14), caractérisé en ce que les ailes latérales (13A,13B) comportent, à la faveur, également, de cet espace (21), chacune, par profilage, en continu, et de manière conjuguée, au moins un coude (22A-23A, 22B-23B) arrondi, qui s'étend transversalement sur toute leur hauteur.
2. Connecteur autodénudant suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les ailes latérales (13A, 13B) comportent chacune, suivant une configuration en S, deux coudes (22A-23A, 22B-23B) de sens alternés, l'un dirigé vers l'intérieur, l'autre dirigé vers l'extérieur, et, d'une aile latérale (13A,13B) à l'autre, les coudes (22A-22B, 23A,23B) de même sens sont longitudinalement à un même niveau.
3. Connecteur autodénudant suivant la revendication 2, caractérisé en ce que les coudes (22A-22B), (23A-23B) de même niveau sont sensiblement emboîtés transversalement l'un dans l'autre.
4. Connecteur autodénudant suivant l'une quelconque des revendications 2, 3, caractérisé en ce que les ailes latérales (13A,13B) comportent, chacune, entre leurs deux coudes (22A-23A, 22B-23B), au moins un tronçon rectiligne (24A-25A, 24B-25B).
5. Connecteur autodénudant suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les ailes latérales (13A, 13B) ne comportent chacune qu'un seul coude (22A,22B), et, d'une aile latérale (13A,13B) à l'autre, les coudes (22A,22B) sont longitudinalement décalés l'un par rapport à l'autre.
6. Connecteur autodénudant suivant la revendication 5, caractérisé en ce que le coude (22A,22B) de chacune des ailes latérales (13A,13B) est dirigé vers l'intérieur.
7. Connecteur autodénudant suivant la revendication 6, caractérisé en ce que, d'une aile latérale (13A, 13B) à l'autre, les coudes (22A,22B) sont sensiblement emboîtés longitudinalement l'un dans l'autre.
8. Connecteur autodénudant suivant l'une quelconque des revendications 6, 7, caractérisé en ce que le coude (22A,22B) de chacune des ailes latérales (13A,13B) est dirigé vers l'extérieur.
9. Connecteur autodénudant suivant l'une quelconque des revendications 5 à 8, caractérisé en ce que les ailes latérales (13A,13B) comportent, chacune, en continuité avec leurs coudes (22A,22B), au moins un tronçon rectiligne (24A-25A, 24B-25B).
10. Connecteur autodénudant suivant l'une quelconque des revendications 4 et 9, caractérisé en ce que, d'une aile latérale (13A,13B) à l'autre, les tronçons rectilignes (24A,24B) sont, au repos, légèrement

ment distants l'un de l'autre.

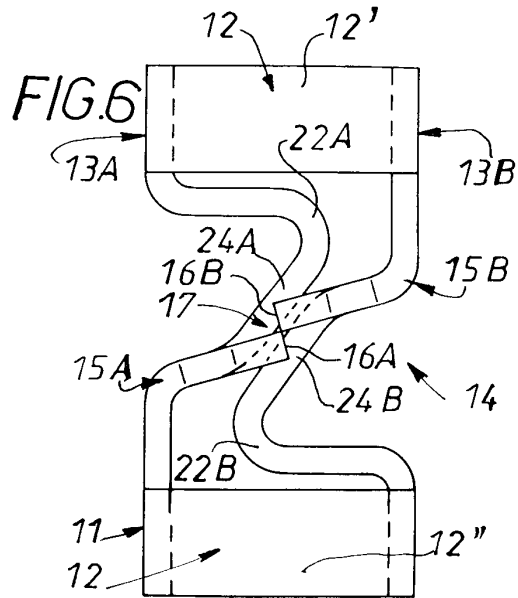
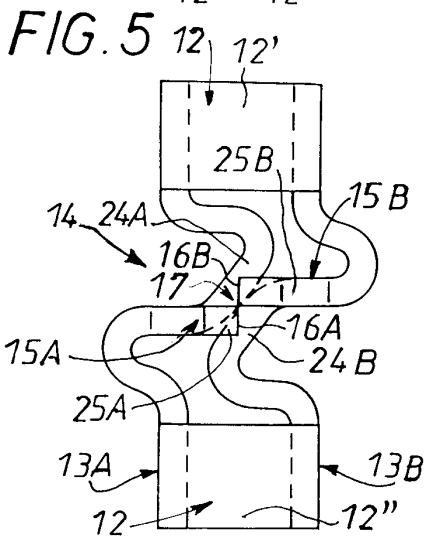
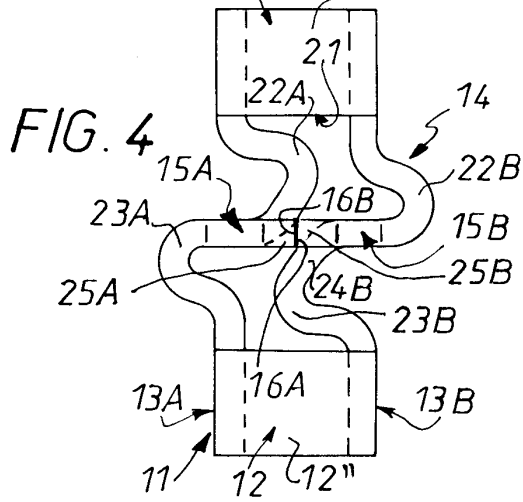
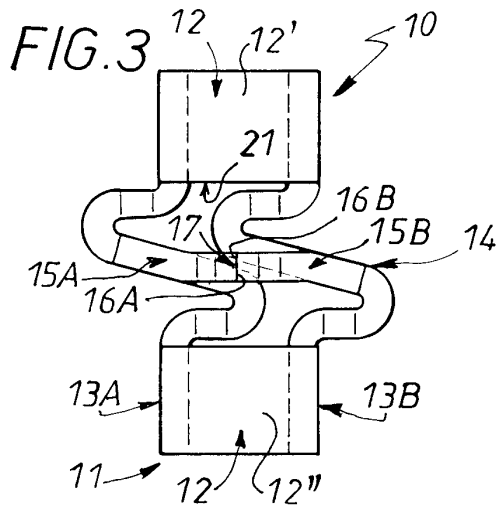
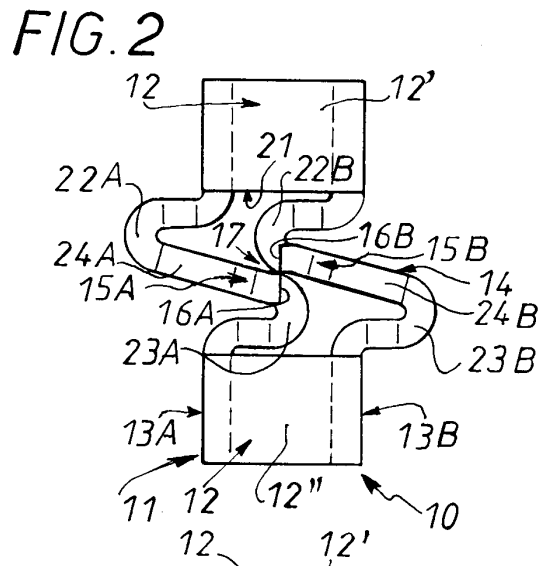
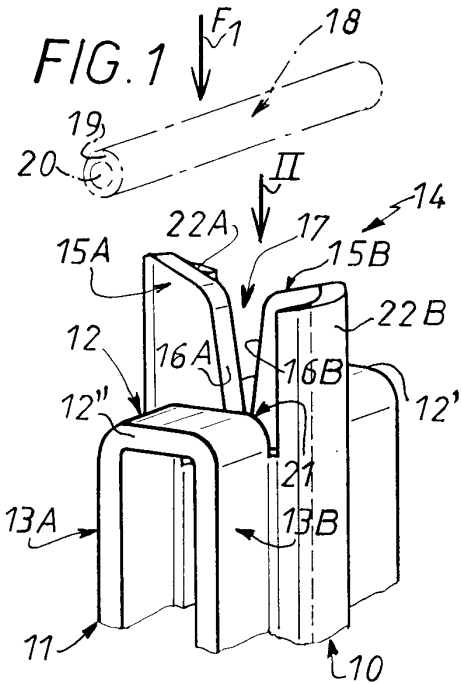
- 11.** Connecteur autodénudant suivant l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que, d'un bec (15A,15B) à l'autre, les lèvres (16A, 16B) sont décalées. 5
- 12.** Connecteur autodénudant suivant l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que, d'un bec (15A,15B) à l'autre, les lèvres (16A, 16B) sont alignées. 10
- 13.** Connecteur autodénudant suivant l'une quelconque des revendications 1 à 12, caractérisé en ce que, par pliage ou cisailage, les becs (15A,15B) sont déportés vers l'intérieur sur une partie au moins de leur largeur à compter de la lèvre (16A, 16B) qu'ils forment. 15
- 14.** Connecteur autodénudant suivant l'une quelconque des revendications 1 à 13, caractérisé en ce que le corps de connexion (11) comporte, dos à dos, deux têtes de contact (14,14'), l'une dont les becs (15A,15B) s'étendent d'un premier côté de sa partie médiane (12), l'autre dont les becs (15A, 15B) s'étendent du côté de cette partie médiane (12) opposée au précédent. 20 25
- 15.** Connecteur autodénudant suivant la revendication 14, caractérisé en ce que, au moins localement, des moyens d'accrochage à jeu (35) s'étendent transversalement d'une aile latérale (13A,13B) à l'autre. 30
- 16.** Connecteur autodénudant suivant l'une quelconque des revendications 1 à 15, caractérisé en ce qu'il comporte deux corps de connexion (11) dont les têtes de contact (14) sont disposées en vis à vis pour enserrer conjointement un même fil électrique (18). 35

40

45

50

55



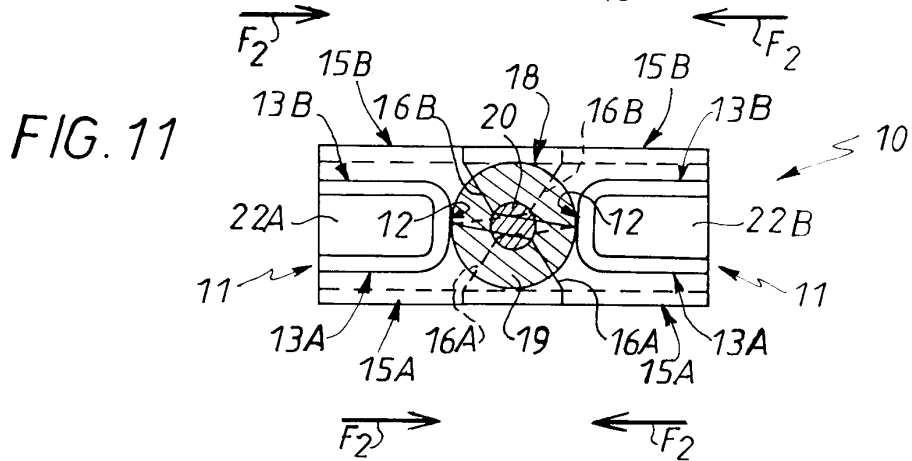
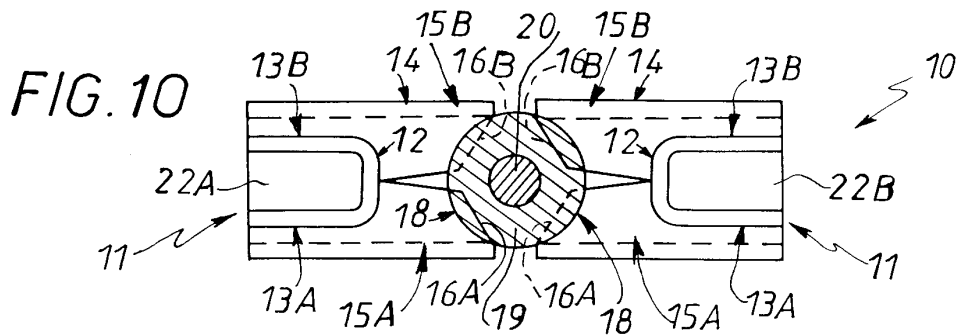
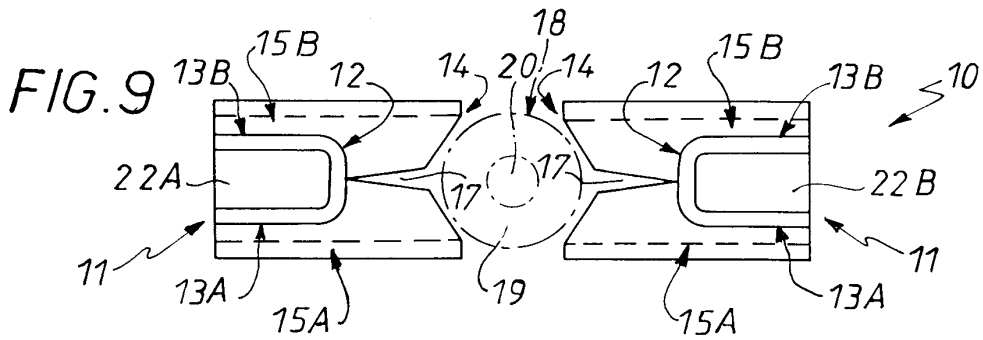
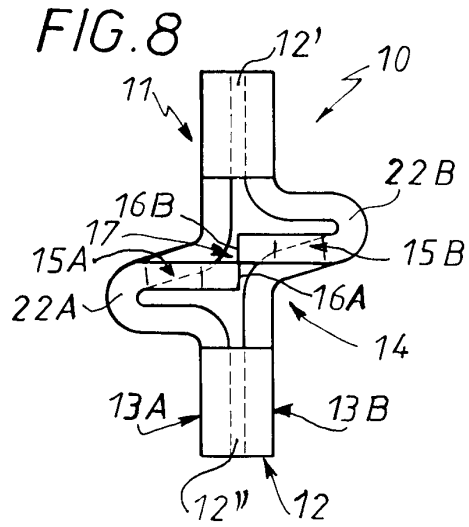
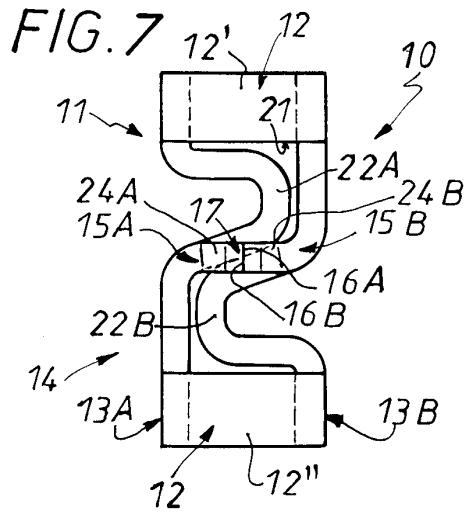




FIG. 12

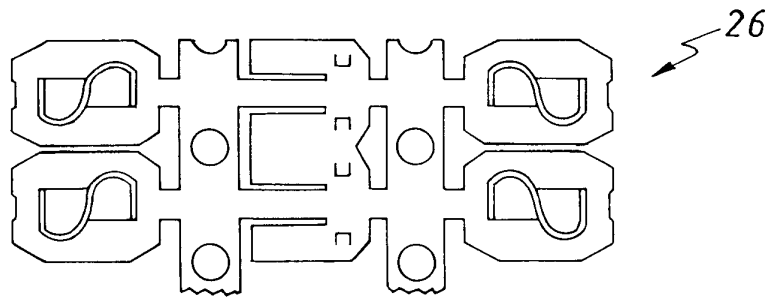


FIG. 13

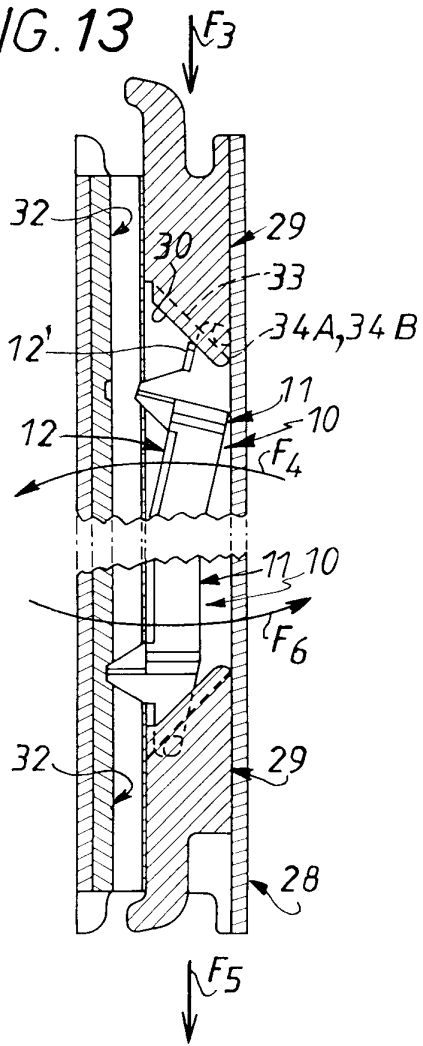


FIG. 14

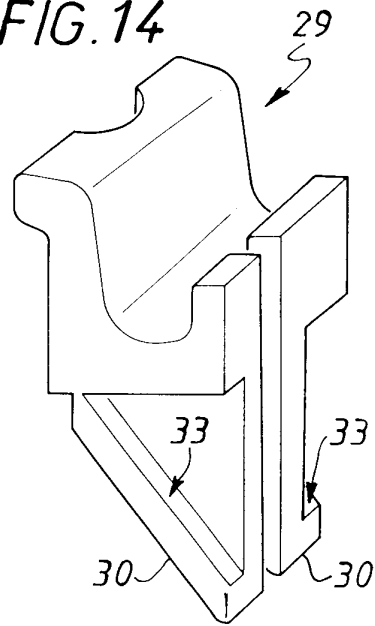


FIG. 15

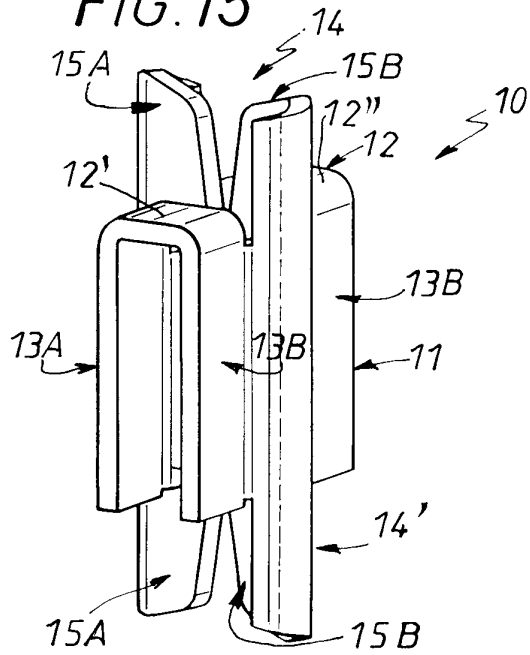


FIG. 16

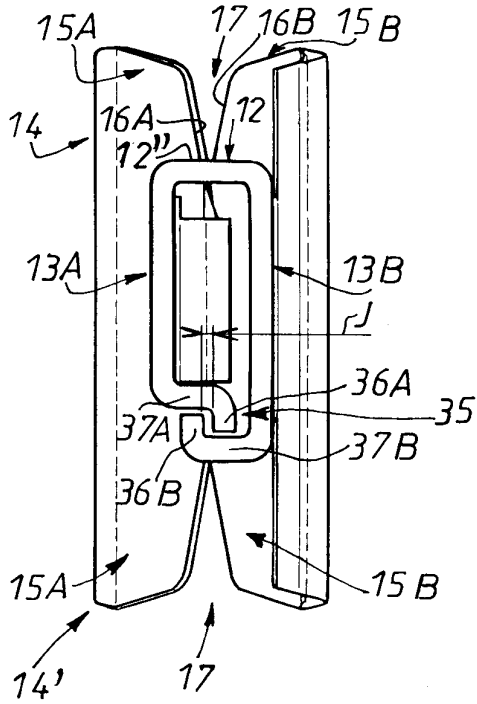


FIG. 16A

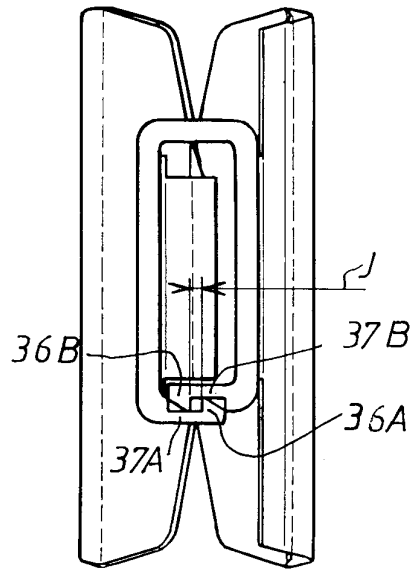
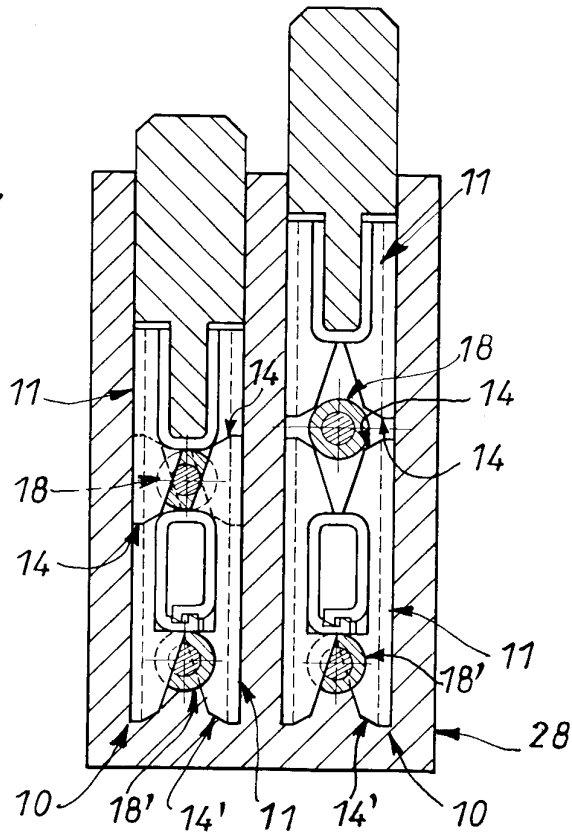


FIG. 17





Office européen  
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 00 40 3093

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
Y	EP 0 881 709 A (ENTRELEC) 2 décembre 1998 (1998-12-02) * colonne 1, ligne 46 - colonne 2, ligne 31; figure 2 *	1	H01R4/24
Y	FR 2 618 611 A (SALIGNY) 27 janvier 1989 (1989-01-27)	1	
A	* page 11, ligne 35 - page 12, ligne 4 * * page 13, ligne 21 - ligne 30; figure 17 *	5,8	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			H01R
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche <b>BERLIN</b>		Date d'achèvement de la recherche <b>15 mars 2001</b>	Examineur <b>Alexatos, G</b>
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 00 40 3093

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.  
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

15-03-2001

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 881709 A	02-12-1998	FR 2764125 A	04-12-1998
FR 2618611 A	27-01-1989	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82